Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900328-20251211-DEL2025111210-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseillers en exercice	Conseillers présents
19	17
Pouvoirs	**Votants**
2	19

Date de convocation
04 décembre 2025

Date d'affichage
04 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Marie-France HELIAS, Marcel STEPHAN Yannick CONNAN, Gilberte LE NAOUR, René GLO, Gilbert LE QUINTREC, Nicole LAHUEC, Olivier VEZZETTO, Catherine MERIAS, Gaël THOMAS, Bertrand-Michel DO MARCOLINO, Isabelle QUERE, Stéphane LEMETAYER, Soazig LOUEDEC, Stéphanie LE GOFF, Rozenn PERON.

Absents, excusés : Marie-Andrée MARTIN BLAS représentée par Gilberte LE NAOUR
Silvia JAMBON représentée par Isabelle QUERE

Secrétaire de séance : Gaël THOMAS

---

10 -LOCATION DU GITE DE BEG AR VIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la location du gîte selon les modalités suivantes pour l'année 2026 :

Location semaine

Du	Au (la date inclut la dernière nuit)	Tarifs 2026
3 janvier	3 avril 2026	408€
4 avril	19 juin 2026	612€
20 juin	10 juillet 2026	918€
11 juillet	14 août 2026	1260€
15 août	21 août 2026	945€
22 août	28 août 2026	936€
29 août	25 septembre 2026	612€
26 septembre	18 décembre 2026	408€

Location nuitées (2 nuits minimum)

Du	Au	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 à 7 nuits
3 janvier	3 avril 2026	220	269	306	408
4 avril	19 juin 2026*	330	412	468	612
20 juin	26 juin 2026	330	404	459	918
29 août	25 septembre 2026	330	412	468	612
26 septembre	18 décembre 2026	220	269	306	408

*Durant les vacances de printemps, location à la semaine uniquement,
En juillet-août location à la semaine uniquement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900328-20251211-DEL2025111210-DE

Il est précisé que les locations sont gérées par Gîtes de France qui factu[illegible] aux locataires une commission de 10% majorant les tarifs présentés ci-dessus.

Dispositions diverses :

- Animaux non admis.
- Acompte demandé à la réservation 25%.
- Caution : 450€.
- Ménage : 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ces tarifs pour la location du gîte de Beg ar Vir à compter du 1er janvier 2026.

Acte certifié exécutoire après envoi en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Le Maire
Michel LAHUEC

Pour extrait certifié conforme,
A Clohars-Fouesnant, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Michel LAHUEC